

Nice, le 2 septembre 2020



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Service Académique
de l'Inspection
Pédagogique
SAIP

Affaire suivie par :
Marie Galena
Jean-Baptiste Rebiere
Hafid Adnani
IA-IPR EVS

Téléphone
04 93 53 71.50/51
Fax
04 93 53 72 44
Mél.
ipr-ia@ac-nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2

Hafid ADNANI
Inspecteur d'Académie - IPR EVS

Marie GALENA
Inspectrice d'Académie - IPR EVS

Jean Baptiste REBIERE
Inspecteur d'Académie - IPR EVS

Mesdames et Messieurs
Les conseillers principaux d'éducation
Les professeurs-documentalistes
S/C

Mesdames et Messieurs
Les chefs d'établissement
S/C

Messieurs les Directeurs Académiques
des Services de l'Éducation Nationale

Objet : lettre de rentrée des conseillers principaux d'éducation et des professeurs documentalistes

L'année 2019-2020 a été marquée par une crise sanitaire dont le caractère aussi inédit que soudain a entraîné un bouleversement des conditions habituelles de travail et a nécessité une adaptation des pratiques professionnelles. Vous avez su, dans ce contexte difficile, faire preuve de réactivité et de professionnalisme afin que la continuité du service public soit assurée pour nos élèves et nous vous en remercions chaleureusement.

Après cette période de vacances que nous espérons avoir été pour chacune et chacun reposante, nous sommes heureux de vous retrouver en cette rentrée. A tous ceux qui rejoignent notre académie, qu'ils soient titulaires ou stagiaires, nous souhaitons la bienvenue.

S'agissant de la situation sanitaire, nous espérons que l'année scolaire se déroulera dans les conditions les plus proches possibles de la normale. En cette rentrée, le principe est celui d'un accueil de tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire. Néanmoins, la vigilance est de rigueur et le respect des principes sanitaires de base indispensable. L'application des gestes barrière doit se faire partout et nous vous invitons à sensibiliser les élèves s'agissant notamment des espaces de vie scolaire et du CDI.

Le protocole sanitaire disponible sur : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/protocole-sanitaire---ann-e-scolaire-2021-2021-71258_0.pdf indique que la distanciation physique n'est pas obligatoire. Néanmoins, elle peut être recherchée à travers une organisation qui permette la plus grande distance possible entre les élèves. Des fiches thématiques auxquelles vous vous référerez utilement donnent des indications supplémentaires s'agissant notamment d'exemples d'organisation de la salle d'étude ou du CDI.

La mise à disposition de solutions hydroalcooliques à l'entrée du CDI ou encore de la salle de permanence peut aussi être envisagée. Selon les contextes, d'autres mesures concernant



notamment le fonctionnement du CDI peuvent faire l'objet de propositions au chef d'établissement.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution de l'épidémie de COVID 19, un plan de continuité pédagogique identifiant deux hypothèses selon le degré de circulation du virus sur notre territoire, a été prévu (<https://eduscol.education.fr/cid152893/renree-scolaire-2020-plan-de-continue.html>).

2 / 3

Cette rentrée 2020, conformément à la circulaire du 10 juillet 2020 consultable sur le site : <https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-renree-2020-au-bulletin-officiel-305132>

doit permettre avant tout de rétablir **un cadre serein** aux apprentissages et au vivre ensemble.

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur les points suivants :

- **la réforme du lycée** avec la mise en place du nouveau bac et la prise en compte des simplifications introduites en lien avec le comité de suivi et les délégués du CNVL

(<https://www.education.gouv.fr/amenagement-du-baccalaureat-general-et-technologique-305087>) ;

- **l'accompagnement personnalisé** afin de répondre aux besoins qui auront pu naître ou se développer pendant la période de confinement et qui pourra prendre différentes formes (Devoirs faits notamment, aide personnalisée, stages de réussite...)

- la transmission des **valeurs de la République** et de la notion de **respect** afin d'assurer l'épanouissement personnel et collectif de l'ensemble des membres de la communauté scolaire dans le cadre du **climat scolaire**. La lutte contre toutes les formes de discriminations en est le corollaire. La réussite du projet d'une **école inclusive** en fait également entièrement partie.

Les conseillers principaux d'éducation jouent un rôle essentiel dans le maintien et le développement **des liens avec les familles** comme ils l'ont démontré pendant la crise sanitaire. Le site <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/> propose de nombreuses ressources utilisables. Cette année, les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu le vendredi 9 octobre (ou le samedi 10 octobre). Par ailleurs, l'orientation et la lutte contre le **décrochage** restent bien évidemment des priorités compte tenu de la période de confinement et des conséquences qu'elle a pu induire. Toutes les **formes d'engagement** dans l'EPL ou à l'extérieur sont à promouvoir et tout particulièrement dans le champ du développement durable, **l'élection des éco-délégués** étant désormais devenue obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée. Cette année, les semaines de l'engagement collégien et lycéen se tiendront du 14 septembre au 3 octobre 2020. Des propositions d'actions seront prochainement envoyées dans les EPLE.

Les professeurs documentalistes ont grandement contribué au cours de l'année scolaire précédente à limiter les risques de fracture culturelle. L'année 2020 doit tout particulièrement favoriser la réussite du 100 % EAC qui repose sur les 5 axes suivants : lire, chanter, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique.

A cet effet, toutes les actions tendant à développer les **pratiques de lecture** sont à poursuivre ou à renforcer. Les évaluations qui seront mises en place en 6^{ème} comprendront cette année un test de fluence afin d'identifier les élèves ayant des difficultés de manière à pouvoir leur proposer une aide adaptée. Les professeurs documentalistes sont des partenaires essentiels en la matière en lien avec la politique de promotion de la lecture qu'ils ont à cœur de développer dans les CDI. Par ailleurs, les **compétences orales**, indispensables à la réussite scolaire et professionnelle, continueront à être développées à travers de multiples actions et projets menés par les professeurs documentalistes et les CPE en partenariat avec les équipes pédagogiques et éducatives. De nombreuses ressources sont disponibles à la suite du séminaire de 2019 sur « La prise en compte de l'oral au lycée »



<https://eduscol.education.fr/cid140653/la-prise-en-compte-de-l-oral-au-lycee-travailler-les-competences-orales-avec-les-eleves.html#lien5>

Une formation s'agissant de l'épreuve du « Grand Oral » sera déclinée à l'échelle académique en plusieurs temps, d'abord au niveau des formateurs académiques puis en direction des professeurs documentalistes. Nous vous rappelons que les professeurs documentalistes peuvent être membres du jury du Grand Oral en lycée.

3 / 3

En outre, vous le savez, **le numérique** constitue l'un des leviers majeurs de notre politique éducative. Les réflexions engagées dans les bassins autour de la **certification PIX** pourront être approfondies. Au mois de juin dernier, en lien avec la DANE et nos formateurs, des temps de formation sous la forme de **webinaires** ont été initiés. Ils auront vocation à être prolongés au cours de la présente année et à compléter ainsi les offres du plan académique de formation.

Des **états généraux du numérique** pour l'éducation seront organisés d'abord à l'échelon académique puis au niveau national les 4 et 5 novembre 2020. Une concertation sous la forme de 5 forums participatifs est en cours. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant :

<https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/> et pouvez y déposer vos idées jusqu'au 5 novembre 2020. Nous vous engageons également à ne pas hésiter à nous faire connaître toutes les initiatives que vous jugerez pertinentes et à mutualiser les ressources pédagogiques notamment par le biais de l'application académique <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/fenetresurcours/wp-content/uploads/sites/36/2020/06/Appel-%C3%A0-contributionsVF.pdf> ou de manière plus habituelle au moyen des **sites disciplinaires académiques**

AZURNET CPE et DOCAZUR. DOCAZUR est par ailleurs en cours de modification et nous remercions tout particulièrement notre webmestre.

Nous vous invitons aussi à développer et à faire connaître toutes les démarches innovantes que vous menez notamment dans le cadre de l'appel à projets innovants soutenu par le PASIE et qui sera très prochainement diffusé ou encore s'agissant des TRAAM. Le **nouveau projet académique, AMBITION 2024**, qui a été élaboré collectivement au cours de l'année 2019 est le cadre de référence s'agissant **de la politique éducative et de la politique documentaire** pour lesquelles CPE et professeurs documentalistes, chacun dans leur champ d'action respectif, apporteront sous la responsabilité de leur chef d'établissement tout leur savoir-faire et leur expertise.

Avec Madame THIERY et Monsieur MARTINI, chargés de mission respectivement auprès des professeurs documentalistes et des conseillers principaux d'éducation, nous vous souhaitons une bonne rentrée 2020.

Hafid ADNANI

Marie GALENA

Jean Baptiste REBIERE